

La preuve par l'Europe ?

**LA CHRONIQUE DE
LAURENT COHEN-TANUGI**



Si la politique extérieure et la place de la France dans le monde ont été largement absentes de la campagne présidentielle, l'Europe tire un peu mieux son épingle du jeu. Le « non » au référendum du 29 mai 2005 ayant placé la France dans une situation pour le moins problématique par rapport à son héritage et à son « avenir » européens, les principaux prétendants à la magistrature suprême n'ont pu en effet se dispenser d'indiquer aux électeurs comment ils envisagent de sortir le pays – et l'Union européenne avec lui – de l'impasse. L'Europe est donc, une fois n'est pas coutume, l'un des discriminants de ce scrutin.

François Bayrou est de longue date un européen convaincu, dans la double tradition UDF et démocrate-chrétienne. Il propose de sortir le pays de sa marginalisation européenne par le haut, via un référendum sur un nouveau traité, où la France jouerait en quelque sorte son va-tout. Ce positionnement lui permet de concilier ambition européenne et stratégie électorale, puisqu'il ne peut être élu qu'avec les voix de la gauche, dont une majorité a rejeté l'actuel traité constitutionnel. La démarche est cependant hasardeuse, redoutée par nos partenaires européens et, en tout état de cause, difficilement compatible avec le calendrier volontariste de sortie de crise récemment défini par Angela Merkel, présidente en exercice de l'Union, à l'occasion du cinquantenaire du traité de Rome. Nous y reviendrons.

L'approche de Ségolène Royal ignore purement et simplement, quant à elle, que la France ne fait pas l'Europe en solitaire, et réduirait à néant les efforts actuels pour sortir l'Union de la crise politique et institutionnelle où nous l'avons plongée.

La candidate socialiste prétend en effet faire l'Europe « *par la preuve* », selon l'une de ces improbables formules dont elle a fait sa marque, excluant ainsi de consulter à nouveau les Français sur la

nécessaire réforme des institutions de l'Union avant que la construction européenne ne les ait convaincus de son efficacité face aux délocalisations et autres conséquences économiques et sociales de la mondialisation. Or, à supposer même que l'*« Europe sociale »* fasse consensus parmi les Vingt-Sept, n'est-il pas avant tout nécessaire de remettre l'Union en état politique et institutionnel de produire des résultats, sous peine de se condamner à les attendre indéfiniment ?

C'est ce qu'a bien compris Nicolas Sarkozy, qui prône une relance européenne en deux temps, précise et coordonnée avec le calendrier de la présidence allemande. D'ici à la fin 2007, sous présidence portugaise, l'Union européenne adopterait un traité essentiellement limité aux réformes institutionnelles agréées dans le cadre du Traité constitutionnel. Un tel traité, « simplifié » dans son contenu et en ce qu'il n'aurait plus de prétention constitutionnelle, serait ratifié en France par voie parlementaire, dès lors que le grief de fond à l'origine du vote négatif d'une majorité de Français – la constitutionnalisation de la philosophie libérale du traité de Rome et de l'acte unique – en aurait été éliminé. La démocratie directe ne serait pas insultée puisque le candidat de l'UMP a déclaré ses intentions à cet égard depuis longtemps.

Une telle ratification permettrait à la France de rejoindre rapidement les dix-huit Etats membres ayant déjà ratifié le Traité constitutionnel et de retrouver son leadership pour convaincre Londres, Prague et Varsovie d'adapter enfin les institutions européennes à l'élargissement. Ce préalable réglé, la France mettrait à profit sa présidence de l'Union, au second semestre 2008, pour impulser un débat de fond sur l'actualisation du projet européen et engager la nécessaire adaptation des politiques communes aux défis du XXI^e siècle : énergie, environnement, immigration, sécurité intérieure et extérieure, recherche, compétitivité... Il est clair en effet que, pour urgente qu'elle soit, l'adoption des réformes institutionnelles négociées à grand peine depuis plus de dix ans ne suffira pas à faire entrer l'Europe dans le siècle, condition de son retour en grâce dans l'opinion. Mais, pour y apporter sa pierre, le futur occupant de l'Elysée, quel qu'il soit, devra se départir de l'ambivalence qui grève depuis trop longtemps la politique européenne de la France.

LAURENT COHEN-TANUGI est avocat et essayiste.